



Période d'essai, démission et congés anticipés

Par **mopl**, le **10/12/2015** à **18:48**

Bonsoir,

Deux questions relatives à mon contrat de travail.

Je suis actuellement en prestation et le client demande à ce que tous les prestataires partent deux semaines pour Noël, je ne dispose pas de ces congés (j'ai commencé il y a un mois) :

- mon entreprise peut-elle m'obliger à prendre des congés (RTT, congés anticipés, sans solde) ?
- si oui doit-elle anticiper sa demande ? je n'ai pas eu de communication officielle à ce jour ?

Par ailleurs, si je prends des congés anticipés et quitte l'entreprise avant de les avoir "réellement acquis" (càd très rapidement, avant la fin de ma période d'essai), comment cela se soldera-t-il ?

Merci par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **10/12/2015** à **19:14**

Bonjour,

A priori, lors de l'embauche, l'employeur qui savait vraisemblablement qu'il vous vous obliger à prendre des congés payés ou sans solde un mois plus tard aurait dû vous en avertir...

Par **mopl**, le **11/12/2015** à **16:19**

Bonjour,

En effet il aurait dû...

Ai-je le droit de refuser de prendre des jours autres que les RTT employeurs ?

Puis-je refuser les congés anticipés spécifiquement ?

Par **P.M.**, le **11/12/2015** à **17:53**

Non seulement l'employeur ne vous a pas prévenu à l'embauche mais le délai d'un mois n'est pas respecté, celui qui précède les congés payés pendant lequel il ne peut pas modifier la date de départ sauf circonstances exceptionnelles, ce qui devrait vous permettre de trouver un arrangement sachant que vous n'êtes pas forcément en position de force pour ouvrir un conflit si vous êtes encore en période d'essai...